



## CARTE VIE

(Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne Vie)

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire** **Du 22 mai 2018**

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées ;
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- 7- Pouvoirs.



## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice 2017 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et après avoir entendu lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017 approuve les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice précité dans leurs intégralités.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **5 703 035,807 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2017</i>	<i>5 703 035.807</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>2 504 184.898</i>
<b><i>Bénéfice distribuable</i></b>	<b><i>8 207 220.705</i></b>
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>0.000</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>1 700 000.000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>150 000.000</i>
<i>Dividendes</i>	<i>2 000 000.000</i>
<b><i>Report à nouveau</i></b>	<b><i>4 357 220.705</i></b>

*Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du .....*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

### QUATRIEME RESOLUTION :

*Les réserves légales ont dépassés la limite de 10% du capital social, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 57 123,409 dinars au résultat reportés.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*



#### CINQUIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos le 31/12/2017.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

#### SIXIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de quatre-vingt-deux mille (82 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.*

*L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

#### SEPTIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :*

- Monsieur Mehdi DOGHRI*
- Monsieur Radhi MEDDEB*

*arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :*

- Monsieur Mehdi DOGHRI entant qu'administrateur représentant la CARTE*
- Monsieur Radhi MEDDEB entant qu'administrateur indépendant*

*pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*

#### HUITIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.*

*Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....*